Un nouveau départ? Les relations franco-allemandes à l'heure de la Grande Coalition

Das Wünschenswerte darf nicht das Mögliche verhindern. Kurt Georg Kiesinger

Nous avons le sincère désir que le traité de coopération franco-allemand ne reste pas un simple morceau de papier, mais que son cadre soit rempli d'un contenu bien vivant. Willy Brandt

La nouvelle équipe gouvernementale qui remplace le gouvernement Erhard en décembre 1966 se trouve face à un contexte international profondément renouvelé et doit faire face à de multiples défis. C'est pour y répondre que chrétiens-démocrates et sociaux-démocrates s'allient pour former une coalition bipartite, première expérience du genre dans le système politique ouest-allemand. Sur le plan international, la République fédérale se retrouve très isolée. L'atlantisme du chancelier Erhard et de son ministre des Affaires étrangères Schröder n'a pas pu empêcher la détérioration des rapports avec l'allié américain. La guerre froide a laissé place à la détente qui autorise de timides relations entre les deux blocs. La Communauté européenne, après trois années marquées par des crises dues en partie à l'absence de leadership franco-allemand, doit faire face à de nouvelles échéances sur lesquelles le consensus entre Paris et Bonn est loin d'être évident. Le gouvernement Erhard-Schröder laisse une relation bilatérale bien mal en point. La mécanique institutionnelle du traité fonctionne certes de manière satisfaisante. Français et Allemands se réunissent régulièrement selon la lettre du traité, et la coopération franco-allemande peut même faire valoir quelques succès dans certains domaines, comme la jeunesse, mais elle tourne à vide sans réellement aboutir à cette convergence des politiques extérieures qui en était la raison d'être. Les maladresses politiques du gouvernement mené par Erhard et Schröder étaient interprétées à Paris comme »de l'indifférence au fait franco-allemand«1. L'arrivée en Allemagne d'une nouvelle équipe dirigeante suscite donc à Paris de nombreux espoirs et, de fait, l'atmosphère entre les deux pays se détend rapidement.

L'un des principaux objectifs de la Grande Coalition est de ranimer le partenariat bilatéral dans le cadre du traité de l'Élysée. Ce chapitre explore les raisons et les moyens que la Grande Coalition met en œuvre pour relancer

¹ Couve de Murville, une politique étrangère, p. 273.

le dialogue entre les deux capitales, et évalue avec quels succès elle parvient à ranimer le traité de l'Élysée. La première partie de ce chapitre explore les rapports qu'entretiennent les nouveaux dirigeants allemands avec la France. La deuxième partie s'intéresse au problème des forces françaises en Allemagne, dont la Grande Coalition hérite à son arrivée au pouvoir et dont le règlement est un préalable à la relance du dialogue institutionnel qui sera examiné dans la dernière partie.

1.1 La nouvelle équipe allemande et la France

Sans être l'une des causes majeures de la chute du gouvernement Erhard-Schröder, la détérioration continue des rapports franco-allemands avait contribué à discréditer l'équipe gouvernementale. Certains diplomates, inquiets des dangers d'une dégradation durable des relations entre Paris et Bonn, poussaient vers la fin de l'année 1966 à une révision de la politique allemande envers la France, mais aussi envers les États-Unis. En pleine crise gouvernementale², Carstens suggérait ainsi de voir »in welchem Umfang unserer politischen Notwendigkeiten einerseits und die erklärten Wege und Ziele der französischen Politik andererseits ein Zusammenwirken mit Frankreich gestatten und empfehlen«³. La démission de Erhard à la fin du mois de novembre 1966 met fin à toute étude plus détaillée des propositions de Carstens, mais leur contenu est en partie repris par le gouvernement de Grande Coalition.

L'importance centrale accordée aux relations franco-allemandes se reflète dans les négociations entre la CDU/CSU et le SPD pour former le nouveau gouvernement et désigner ses dirigeants⁴. Assez rapidement, le nom du ministre-président du Land de Bade-Wurtemberg, le chrétien-démocrate Kurt Georg Kiesinger, s'impose. Plusieurs faits plaident en sa faveur pour le poste de chancelier. En premier lieu, il s'est tenu à l'écart des querelles intestines entre gaullistes et atlantistes qui ont déchiré la CDU/CSU entre 1963 et 1966 et a fait preuve de réserve bien qu'il tînt l'évolution des relations franco-allemandes pour catastrophique. La première tâche du nouveau chancelier fé-

² Sur les origines et le déroulement de la crise, voir SCHMÖCKEL, KAISER, Die vergessene Regierung, p. 21–40; Klaus GÜNTHER, Der Kanzlerwechsel in der BRD. Adenauer-Erhard-Kiesinger. Eine Analyse der innerparteilichen De-Nominierung eines Kanzlerkandidaten am Beispiel des Streits um Adenauers und Erhards Nachfolge, Hanovre 1970.

³ PAAA, B2, Bd. 132, Vermerk betr. Möglichkeiten der deutsch-französischen Zusammenarbeit, Bonn, 17.10.1966.

 $^{^4}$ Sur la formation de la Grande Coalition, voir Schmöckel, Kaiser, Die vergessene Regierung, p. 41–59.

déral est donc, à ses yeux, d'améliorer les rapports avec Paris⁵. Kiesinger jouit en outre de l'avantage que lui confère sa bonne connaissance de la France et des mécanismes institutionnels de la coopération franco-allemande auxquels il a participé en tant que ministre plénipotentiaire de la RFA pour les relations culturelles⁶. Les dispositions favorables de Kiesinger à l'égard de la France sont un atout non négligeable dans les négociations gouvernementales. Si l'ambassadeur français, François Seydoux, fait preuve d'un triomphalisme un peu exagéré lorsqu'il qualifie la nomination de Kiesinger à la chancellerie de »victoire française«⁷, celle-ci reflète l'évolution d'un certain nombre de chrétiens-démocrates qui ont pris conscience qu'une mésentente durable entre Paris et Bonn limite la marge de manœuvre internationale de l'Allemagne. L'amélioration des rapports bilatéraux est donc devenue une nécessité de politique extérieure, mais aussi intérieure8. La désignation des membres du gouvernement reflète également la volonté du nouveau chancelier de donner une orientation résolument francophile à son cabinet. Kiesinger songe en effet à donner l'Auswärtiges Amt à Eugen Gerstenmaier, président du Bundestag, souabe comme lui et avocat infatigable de la coopération franco-allemande sous Erhard⁹. Sous la pression du SPD, c'est finalement Willy Brandt qui hérite du ministère des Affaires étrangères.

Dans les cercles politiques et diplomatiques parisiens, c'est une satisfaction non dissimulée qui s'exprime devant l'orientation francophile du nouveau gouvernement¹⁰. Pour l'Élysée et le Quai d'Orsay, le nouveau chancelier était un interlocuteur avec qui le contact »allait être facile«¹¹. Le battage médiatique savamment entretenu en Allemagne autour de l'échange de messages de félicitations entre de Gaulle et Kiesinger, somme toute conventionnel, sert à démontrer l'importance que la Grande Coalition attache au partenariat franco-allemand. Les hommes à la tête de la Grande Coalition sont d'ailleurs représentatifs des deux grandes orientations de sa politique extérieure. Kiesinger représente la volonté de ranimer les relations franco-allemandes, tandis que Brandt symbolise la mise en œuvre d'une nouvelle politique à l'égard

⁵ Dirk Krögel, Einen Anfang finden! Kurt Georg Kiesinger in der Außen- und Deutschlandpolitik der Großen Koalition, Munich 1997, p. 62–64.

⁶ Ansbert Baumann, Kurt Georg Kiesinger – Ein Freund Frankreichs, dans: Historisch-Politische Mitteilungen 10 (2003), p. 225–253; ID., Begegnung der Völker?

⁷ AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1386, Seydoux à MAE, Bonn, 11.11.1966. Voir aussi Seydoux, Dans l'intimité franco-allemande, p. 81–82; Id., Eine französische Stimme zur Wahl des neuen Bundeskanzlers, dans: Dieter Oberndörfer (dir.), Begegnungen mit Kurt Georg Kiesinger, Stuttgart 1984, p. 361.

⁸ ACDP, NL Schröder, I-483-020/1, Stellungnahme zu dem Papier der SPD »Aufgaben einer neuen Bundesregierung«, Bonn, 17.11.1966.

⁹ ACDP, NL Gerstenmaier, I-210-038/1, Gerstenmaier an Kiesinger, Bonn, 25.11.1966; BRANDT, Mémoires, p. 144.

¹⁰ AN, 5AG1/248, Note hebdomadaire de Saint-Légier, 14.11.1966.

¹¹ COUVE DE MURVILLE, Une politique étrangère, p. 275; PEYREFITTE, C'était de Gaulle, vol. III, p. 194.

de l'Est, même si en pratique la division du travail entre le chancelier et son ministre des Affaires étrangères est loin d'être aussi clairement définie.

Les Français saluent la participation du SPD aux affaires gouvernementales. Si cela s'explique en partie par l'estime personnelle que porte de Gaulle à Brandt, des considérations plus politiques l'emportent, car Paris met à l'actif du parti social-démocrate la place importante réservée aux relations francoallemandes dans le programme gouvernemental, et les Français voient dans le SPD l'élément dynamique de la Grande Coalition¹². Selon toute apparence, la conversion des sociaux-démocrates, qui, trois ans auparavant, avaient été les principaux artisans du préambule au traité de l'Élysée, à la coopération francoallemande est appréciée à Paris. Si le SPD propose, dans son programme gouvernemental, »das Verhältnis zu Washington und Paris wieder in Ordnung zu bringen«13, le document ne manque pas d'ambiguïté, car si le SPD est disposé à améliorer les relations avec Paris, il ne souhaite pas le faire au détriment des rapports avec Washington. Il reste aussi muet sur la façon dont il entend réconcilier la politique extérieure gaullienne avec celle des États-Unis. Les propositions du SPD pour renforcer la coopération franco-allemande ne manquent pas, elles non plus, de contradictions. Celui-ci suggérait une collaboration accrue dans le domaine de la production militaire, la recherche aérospatiale. Mais, compte tenu des accords militaires à long terme liant la République fédérale et les États-Unis, tout renforcement de la coopération bilatérale dans le domaine militaire ou des armements apparaît chimérique. Paris ne se fait d'ailleurs guère d'illusion à ce sujet¹⁴. Ces mêmes ambiguïtés se retrouvent chez Kiesinger qui tout en proclamant sa volonté de relancer le dialogue franco-allemand laisse entendre qu'il ne veut pas s'appuyer uniquement sur le voisin d'outre-Rhin. Outre la nécessité de défendre une ligne politique commune aux deux partenaires de la coalition gouvernementale, Kiesinger souhaite éviter des se laisser enfermer dans le choix entre Paris et Washington, fatal à son prédécesseur.

Le 12 décembre 1966, le Cabinet fédéral approuve le texte définitif de la déclaration gouvernementale, qui a été, en grande partie, rédigé par Kiesinger lui-même. Les ministres SPD n'ont pas de mal à se ranger derrière les formulations relatives à la France, qui correspondent en grande partie à celles qu'énonçait le programme gouvernemental social-démocrate. Dans la partie consacrée à la politique étrangère, la France est traitée juste après les États-Unis et l'Europe. Le passage relatif aux relations franco-allemandes se distingue des

AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1530, Note a/s des conceptions politiques de Willy Brandt, Paris, 12.12.1966; vol. 1638, Note a/s du nouveau gouvernement allemand, Paris, 10.12.1966.

ACDP, NL Schröder, I-483-020/1, Aufgaben einer neuen Regierung; AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1386, Seydoux à MAE a/s programme du SPD, Bonn, 14.11.1966.

¹⁴ PAAA, B42, Bd. 559, Aufzeichnung betr. französische Vorstellungen einer deutschfranzösischen Zusammenarbeit, Bonn, 17.12.1966.

autres par sa longueur, montrant l'importance que le nouveau gouvernement v accorde. Après avoir rappelé le rôle essentiel que la France et l'Allemagne ont en Europe, Kiesinger esquisse en six points les possibilités de renforcer la coopération bilatérale et le cadre dans lequel celle-ci pourrait se développer¹⁵. Non sans adresse, Kiesinger réussit à jeter un pont dans les positions allemandes vis-à-vis de l'Alliance atlantique et la politique d'indépendance prônée par le président français. D'une manière générale, la formulation choisie par le chancelier est suffisamment précise pour démontrer la volonté du nouveau gouvernement d'établir un équilibre entre les deux principaux alliés de la République fédérale (et, par conséquent, donner des gages tant aux gaullistes qu'aux atlantistes de son parti) mais elle est aussi suffisamment allusive (sinon élusive) pour que de Gaulle y voit un reflet de ses propres convictions vis-à-vis des États-Unis et de l'OTAN. Bien que la déclaration gouvernementale ait des accents très gaulliens et mette l'accent sur le renforcement des liens avec Paris, elle n'en présente pas moins un caractère ambigu si l'on se réfère aux passages soulignant la nécessité de maintenir d'étroites relations avec Washington et de faire entrer la Grande-Bretagne dans le Marché commun. Cette contradiction apparente – Gilbert Ziebura parle de »tête de Janus«¹⁶ – tient à la nécessité de faire certaines concessions aux conceptions gaulliennes afin de faciliter le rapprochement franco-allemand et à l'impossibilité de s'y rallier totalement. Les propos de Kiesinger sont en tout cas bien accueillis à Paris où l'on relève »l'importance et la fermeté du passage sur la France«¹⁷ et le »ton nouveau«18 de cette déclaration. Il reste désormais à la Grande Coalition à transcrire dans les faits ses déclarations d'intentions.

1.2 Le règlement du problème des FFA, préalable à la relance du dialogue franco-allemand

L'amélioration rapide des relations franco-allemandes sous la Grande Coalition doit beaucoup à la solution du contentieux bilatéral portant sur le stationnement des forces françaises en Allemagne (FFA), dont la Grande Coalition hérite à son arrivée au pouvoir. Les désaccords entre Paris et Bonn sur le futur statut de ces forces, le fondement juridique de leur stationnement en République fédérale et leurs missions en temps de guerre ont empoisonné les rapports franco-allemands pendant les derniers mois de la chancellerie

Regierungserklärung von Bundeskanzler Kiesinger vor dem Deutschen Bundestag am 13.12.1966 (Auszug betr. Außenpolitik), dans: Europa-Archiv 22 (1967), p. D17–D18.

¹⁶ Ziebura, Die deutsch-französischen Beziehungen seit 1945, p. 135.

AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1530, Seydoux à MAE a/s déclaration gouvernementale de Kiesinger, Bonn, 13.12.1966.

¹⁸ AB, 5AG1/248, Note hebdomadaire de Saint-Légier, 16.12.1966.

de Erhard. Trouver une solution rapide au problème des FFA, après des mois d'échanges acrimonieux par mémorandums interposés, est donc le premier test de la bonne volonté de la nouvelle équipe gouvernementale et un préalable à toute relance de la coopération bilatérale.

Le 21 février 1966, le général de Gaulle annonce sa décision de retirer les forces françaises du commandement intégré de l'OTAN. La RFA est directement concernée par le retrait français des structures militaires de l'Alliance atlantique du fait du stationnement sur son territoire des FFA qui se trouvent sous commandement de l'OTAN. Le retrait de l'OTAN risque de remettre en question les divers accords qui en avaient réglé les conditions de stationnement, le statut et la mission¹⁹. Les archives du Quai d'Orsay montrent que, dès janvier 1966, la direction des Pactes étudie les implications d'un retrait de la France de l'OTAN sur la situation des FFA. Les notes établies mettent en lumière deux choses. La première, c'est que les Français n'envisagent pas le retrait de leurs troupes d'Allemagne, même si celles-ci ne sont plus affectées aux organismes militaires de l'OTAN²⁰. George-Henri Soutou a d'ailleurs mis en exergue que la question des FFA avait joué un rôle déterminant dans la décision gaullienne de rester dans l'Alliance atlantique²¹, car, en dénonçant le Pacte atlantique, la France aurait perdu le contrôle (et l'un des symboles de son statut de puissance alliée) que cette présence lui permettait d'exercer sur le partenaire allemand. À quelques mois d'un voyage d'État à Moscou, le général de Gaulle ne peut évidemment pas remettre en question le droit de regard de la France sur la question allemande que lui confère son statut de grande puissance. Les notes du Quai d'Orsay montrent aussi que la diplomatie française juge nécessaire de conclure un accord bilatéral avec le gouvernement fédéral pour renouveler son assentiment au stationnement des troupes françaises sur son territoire et déterminer notamment leur nouveau statut. Comme le note le service des Pactes, »ce serait là une décision plus politique que juridique «²². Obtenir l'accord de Bonn est essentiel pour Paris, car lui seul peut légitimer le maintien des FFA en Allemagne en vertu des conventions signées entre les trois puissances et la RFA.

Cependant, Bonn ne l'entend pas de cette oreille et souhaite maintenir les négociations dans un cadre multilatéral²³. Les Allemands estiment en effet que

¹⁹ Ces accords étaient la convention de Londres sur le statut des forces des alliés occidentaux (1951), les accords de Paris (1954) et l'accord de Bonn (1959) qui complétait la convention de 1951.

²⁰ AD/MAE, Pactes, carton n° 261, Note I a/s de la présence des troupes françaises en Allemagne, Paris, 26.02.1966; Note a/s inventaire des problèmes soulevés par notre retrait des organismes militaires OTAN et la suppression de l'implantation étrangère en France, Paris, 4.03.1966.

²¹ Souтou, L'alliance incertaine, р. 291–293.

²² AD/MAE, Pactes, carton n° 261, Note a/s de l'Alliance, 9.03.1966.

²³ AD/MAE, Pactes, carton n° 261, Seydoux à MAE a/s lettre de Erhard à de Gaulle, Bonn, 10.03,1966.

les mesures françaises affectent l'ensemble des quatorze membres de l'OTAN et que les FFA ne peuvent faire l'objet de négociations bilatérales puisque leur situation a été définie par des accords multilatéraux qui forment »une unité politique et juridique«²⁴. Or, Paris, en quittant l'OTAN, remet également en cause l'équilibre des droits et des obligations découlant de ces accords. Des négociations multilatérales ont en outre l'avantage supplémentaire de minimiser les risques que Bonn ne se voit imposer par Paris un statut discriminatoire.

Les discussions franco-allemandes tournent vite au dialogue de sourds²⁵. L'insistance des diplomates allemands sur le »vide juridique« créé par le retrait français de l'OTAN finit par inquiéter la diplomatie française. En invoquant l'indivisibilité des accords régissant le statut et la mission des FFA, Bonn donne à Paris l'impression de vouloir »›négocier« sur le principe même de [la] présence militaire«²⁶, voire de réviser les dispositions existantes. Outre que les juristes français ont une exégèse différente des conventions réglant le statut et la mission des forces étrangères en Allemagne, ils s'inquiètent de ce que ce »révisionisme« allemand pourrait porter atteinte aux droits réservés de la France²⁷.

Sans remettre en cause le statut de vainqueur de la Seconde Guerre mondiale de la France, le raisonnement allemand est que les accords de 1954 ont créé une base juridique garantissant une forme d'égalité entre les forces étrangères stationnées sur le territoire ouest-allemand et les forces allemandes. Celle-ci rendait leur stationnement acceptable d'un point de vue politique. En se retirant des structures militaires intégrées, la France a rendu cette base juridique caduque, d'où les deux principales exigences allemandes. La première, c'est que les FFA doivent avoir une mission clairement définie et qu'elles doivent s'engager aux côtés des Alliés en cas de guerre. Pour Carstens, cela implique que les FFA réintègrent le commandement OTAN²⁸. La seconde, c'est que la France et l'Allemagne se mettent d'accord sur un nouveau statut sur la base de »l'égalité et de la réciprocité«²⁹ afin d'éviter toute discrimination de la RFA. De plus, les autorités fédérales veulent éviter que le règlement du statut des FFA ne fasse jurisprudence et n'incite les États-Unis et la Grande-Bretagne à demander un semblable statut dérogatoire. La stratégie allemande est donc volontairement maximaliste et postule,

da wir mit ziemlicher Gewissheit annehmen können, dass der General seine Truppen in

²⁴ AD/MAE, EU 1961-1970, s/s RFA, vol. 1643, Seydoux à MAE, Bonn, 17.03.1966.

²⁵ L'entretien entre Couve de Murville et Schröder du 18 avril en est un bon exemple. AD/MAE, Pactes, carton n° 263, Entretien en tête-à-tête Couve de Murville-Schröder le 18.04.1966 (2° partie); AAPD, 1966 I, Dok. 112, p. 484–499.

²⁶ AD/MAE, Pactes, carton n° 262, Seydoux à MAE a/s problème concernant le maintien éventuel des FFA, Bonn, 14.04.1966.

²⁷ AD/MAE, Pactes, carton n° 263, Note a/s des problèmes de l'OTAN (fondements juridiques de la présence des FFA), 23.04.1966.

²⁸ AAPD, 1966 I, Dok. 123, p. 539-540.

²⁹ AAPD, 1966 I, Dok. 121, p. 532–533.

Deutschland behalten will, können wir Bedingungen setzen, die unsere politischen, rechtlichen und militärischen Interessen wahren. Es würde von großem Nachteil sein, wenn wir erkennen lassen, dass wir um jeden Preis am Verbleib der französischen Truppen interessiert sind. Dies würde die Ernsthaftigkeit der Bedingungen, die wir gerade zugunsten unserer Verteidigung aushandeln wollen, sofort in Frage [...] stellen³⁰.

Or, l'Auswärtiges Amt fait en partie fausse route en pensant que Paris souhaite voir ses troupes rester en Allemagne à tout prix et »qu'il peut, de ce fait, subordonner leur maintien à une certain nombre de conditions«³¹. Si le gouvernement français n'a effectivement aucun intérêt à retirer ses troupes d'Allemagne, il attend avant tout un geste politique témoignant du désir du gouvernement fédéral de leur maintien³². La brève réponse française à l'aidemémoire allemand du 3 mai 1966 marque une nouvelle escalade dans le conflit franco-allemand sur les FFA. Face à Bonn qui semble lui contester le droit de maintenir des troupes en Allemagne, Paris demande aux autorités fédérales de se déclarer clairement pour ou contre le maintien des FFA. Pour Paris, la question des FFA a des implications militaires mais elle est fondamentalement de nature politique, tandis que Bonn a le raisonnement inverse, à savoir que le problème du stationnement des FFA a certes des implications politiques, mais qu'il est avant tout de nature militaire. Les approches sont donc diamétralement opposées. Outre les désaccords de fond, l'affaire des FFA est révélatrice de la profonde méfiance qui s'est installée entre Paris et Bonn, chacun soupconnant l'autre gouvernement de manœuvrer pour obtenir des concessions inacceptables: réintégration subreptice des forces françaises sous commandement OTAN pour la France, statut discriminatoire et défense affaiblie pour Bonn. Le conflit bilatéral sur les FFA est donc aussi l'expression de l'impasse politique et diplomatique dans laquelle se trouvent les relations franco-allemandes à la fin de la chancellerie de Erhard.

Face à la ligne dure de Schröder, c'est finalement la ligne plus conciliante de la chancellerie qui l'emporte. Le 25 mai, Erhard se déclare devant le Bundestag favorable au maintien des troupes françaises et à l'ouverture de négociations bilatérales sur les conditions de leur stationnement³³. Cette déclaration ne résout pas tous les problèmes de fond, comme le rappelle l'échange de lettres entre Erhard et de Gaulle quelques jours avant le départ du président français pour Moscou³⁴. Mais, en quittant le domaine des arguties juridiques, les deux

³⁰ AAPD, 1966 I, Dok. 100, p. 445.

³¹ AD/MAE, Pactes, carton n° 263, Seydoux à MAE a/s conversation avec Krone, Bonn, 6.05.1966.

³² PEYREFITTE, C'était de Gaulle, vol. III, p. 190.

³³ Seydoux évoque même »un oui sans équivoque«. AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1463, Seydoux à MAE a/s déclaration de politique étrangère de Erhard, Bonn, 25.05.1966.

³⁴ AN, 5AG1/166, Erhard à de Gaulle, Bonn, 9.06.1966; De Gaulle à Erhard, Paris, 16.06.1966.

capitales ont ouvert la voie à une discussion plus sereine des problèmes liés au stationnement des FFA³⁵.

Cette attitude plus conciliante de la République fédérale a plusieurs motifs. Washington, qui avait jusqu'alors soutenu la politique adoptée par Bonn vis-àvis de Paris commence à s'inquiéter des répercussions négatives que pourrait avoir le maintien d'une position allemande trop inflexible et encourage le gouvernement fédéral à trouver rapidement une issue au problème des FFA³⁶. Par ailleurs, les revendications des gouvernements américain et britannique, qui cherchent tous deux à renégocier le montant des compensations allemandes au titre du stationnement de leurs troupes en RFA³⁷, ne peuvent qu'inciter le gouvernement fédéral à éviter une confrontation ouverte avec le gouvernement français. La RFA doit de ce fait fournir un effort financier important, à un moment où les finances fédérales sont fragilisées par la récession économique. Erhard ne cache pas à Johnson que »dieser Druck [...] der Regierung zum gegenwärtigen Zeitpunkt aus politischen wie aus militärischen Gründen äußerst unwillkommen [ist]«38. Mais surtout, Bonn craint qu'Américains et Britanniques n'en viennent à réduire le niveau de leurs troupes de façon drastique. Or, ceci compromettrait la défense de la République fédérale ainsi que l'équilibre des forces militaires entre l'Est et l'Ouest³⁹. Au surplus, les péripéties franco-allemandes sur la question des FFA tombent au plus mauvais moment pour Erhard et Schröder qui s'efforcent de relancer la politique orientale allemande avec une note de paix.

Bonn se montre également plus conciliant, car, la date butoir du 1^{er} juillet 1966 approchant, il est devenu urgent de trouver un accord qui définisse un statut provisoire. À cette date, les FFA cesseront en effet d'être affectées au commandement suprême des forces alliées en Europe (SACEUR). Le gouvernement fédéral propose un règlement pragmatique et transitoire par lequel il accepterait le maintien des FFA, sans changement de statut, sur son territoire le temps que les négociations bilatérales et multilatérales aboutissent à un accord sur les nouvelles modalités de leur stationnement et de leurs missions⁴⁰. Paris n'y est pas hostile à la condition que celui-ci ne préjuge pas de la solution

³⁵ PAAA, B150, Bd. 76, Klaiber an das AA betr. Echo auf die außenpolitischen Erklärung des Herrn Bundeskanzlers, Paris, 31.05.1966.

³⁶ AAPD, 1966 I, Dok. 155.

³⁷ Londres menaçait Bonn de réduire »l'armée du Rhin« si les Allemands n'augmentaient pas leurs contributions financières au coût du stationnement des forces anglaises et Washington demandait à renégocier l'accord de compensation en devises, conclu en mai 1964 et arrivant à échéance en juillet 1967. Cf. AAPD, 1966 II, Dok. 233, 235, 258, 265, 275, 279, 280, 296, 301, 309, 313, 331, 368, 386.

³⁸ AAPD, 1966 I, Dok. 294, p. 1227.

³⁹ AAPD, 1966 I, Dok. 287, p. 1192–1205.

⁴⁰ AD/MAE, Pactes, carton n° 263, Seydoux à MAE a/s entretien avec Carstens, Bonn, 23.06.1966.

définitive⁴¹. Mais, l'aide-mémoire que transmet l'Auswärtiges Amt le 30 juin 1966 réaffirme implicitement les thèses allemandes, à savoir que le droit de stationnement des FFA, et pas seulement leur statut, dépend de l'accord du gouvernement fédéral⁴². Or, pour l'Élysée, il est évident que »rien n'a changé à leur statut. Nous sommes en Allemagne en vertu des faits (la guerre), des accords (ceux de 1954), enfin de notre part à la responsabilité quadripartite concernant le sort du pays et, au surplus, celui de Berlin«⁴³. Si les discussions franco-allemandes ont quitté le terrain des polémiques, les divergences de vues demeurent considérables, comme le montre la réunion des directeurs politiques des deux pays à la mi-juillet 1966⁴⁴.

À la veille du sommet franco-allemand, plusieurs facteurs poussent néanmoins le chancelier à se démarquer de son ministre des Affaires étrangères. À Moscou, le général de Gaulle s'est fait un avocat loyal de la réunification. Les menaces britanniques et américaines de retrait partiel de leurs forces stationnées en Allemagne sauf contreparties financières allemandes se sont faites également plus insistantes. Enfin, la coalition gouvernementale est fragilisée par les mauvais résultats des élections du Land de Rhénanie-Westphalie. Ce contexte politique et diplomatique difficile donne l'avantage à ceux qui, parmi les responsables politiques allemands, plaident en faveur d'un rapprochement avec Paris, qui »parmi les alliés de la RFA, [...] n'est peut-être ni le moins incommode ni le moins sûr«⁴⁵.

Le 21 juillet, Erhard renouvelle de manière formelle le vœu de son gouvernement de voir les FFA rester en Allemagne sans toutefois s'engager sur les conditions de leur stationnement⁴⁶. Sans régler tous les contentieux, la clarté du choix politique du gouvernement fédéral est appréciée à l'Élysée. De même, en écartant la possibilité que les troupes françaises, non intégrées, demeurent contre le gré des autorités fédérales et pour une durée indéterminée, le président français a rassuré Bonn et lui a donné satisfaction sur le point essentiel du respect de la souveraineté allemande. La netteté avec laquelle de Gaulle a réaffirmé que la France combattrait aux côtés des Alliés au cas où l'Article V viendrait à jouer contribue aussi à tranquilliser le partenaire d'outre-Rhin. Quelques jours après le sommet, le Quai d'Orsay élabore les grandes lignes

⁴¹ AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1464, Note a/s des négociations avec la RFA sur le statut des FFA, Paris, 24.06.1966; Beaumarchais à Bonn, Paris, 27.06.1966.

⁴² AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1464, Seydoux à MAE a/s texte (français) de l'aide-mémoire allemand, Bonn, 30.06.1966.

⁴³ AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1464, Note manuscrite du général de Gaulle, 4.07.1966.

⁴⁴ AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1464, Réunion des directeurs politiques, 15.06.1966; Note complémentaire a/s des entretiens franco-allemands du 15.07 sur le stationnement des FFA, Paris, 16.07.1966; AAPD, 1966 II, Dok. 224, p. 929–932.

⁴⁵ AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1464, Seydoux à MAE a/s entretiens franco-allemands, Bonn, 23.07.1966.

⁴⁶ AN, 5AG1/163, Entretien de Gaulle-Erhard, le 21.07.1966 (matin), Projet de télégramme, Paris, 22.07.1966.

d'un protocole d'accord sur le statut des FFA que doivent discuter les directeurs politiques le 3 août 1966^{47} .

L'Auswärtiges Amt de Schröder ayant repris la main des négociations, les discussions au niveau des directeurs politiques se concluent sans avancée notable⁴⁸. La diplomatie allemande souhaite en effet maintenir le parallé-lisme, pour ne pas dire la liaison, entre les négociations franco-allemandes et les négociations multilatérales⁴⁹. Elle utilise les désaccords bilatéraux sur les questions juridiques pour faire traîner en longueur les négociations à deux de façon à ce qu'elles ne se concluent pas avant les négociations à quatorze⁵⁰. Au début du mois d'octobre, les négociations semblent pourtant en passe de se débloquer, car Bonn ne subordonne plus la mise en œuvre d'un éventuel accord franco-allemand à la conclusion des discussions multilatérales et est également prêt à accepter les positions françaises concernant le fondement juridique du stationnement des FFA⁵¹. Le gouvernement Erhard tombe cependant avant d'avoir pu régler les questions pratiques encore en suspens et finaliser un accord avec Paris.

Le problème des FFA, qui avait donné lieu à tant d'arguties de part et d'autre du Rhin, est finalement réglé en un temps record après le changement gouvernemental de l'automne 1966. L'accord auquel Paris et Bonn parviennent à la fin du mois de décembre 1966 est la preuve de la détermination de Kiesinger et Brandt de régler le contentieux, préalable indispensable à la reprise et à l'approfondissement du dialogue franco-allemand que la nouvelle équipe gouvernementale souhaite initier⁵².

Le 13 décembre 1966, les directeurs politiques règlent les dernières questions concernant la situation des FFA et mettent au point les termes d'un échange de lettres destinées à régler la question de leur stationnement. Paris et Bonn procèdent à un double échange de lettres le 21 décembre⁵³. Sur le fond, l'accord franco-allemand repose sur deux principes: d'une part, le

⁴⁷ AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1464, Négociations franco-allemandes sur le statut des FFA, éléments de réponses aux demandes allemandes du 15 juillet, 23.07.1966; Note a/s du stationnement des troupes françaises en RFA, Paris, 28.07.1966.

⁴⁸ AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1464, Réunion du 3.08.1966 a/s négociations franco-allemandes sur le statut des FFA, 5.08.1966; ACDP, NL Schröder, I-483-291/1, Aufzeichnung betr. französische Truppen in Deutschland, Bonn, 3.08.1966; AAPD, 1966 II; Dok. 244, p. 1026–1029.

⁴⁹ AD/MAE, EÛ 1961-1970, s/s RFA, vol. 1464, Note a/s de l'état des négociations en cours relatives aux problèmes de l'Alliance, 20.09.1966; AAPD, 1966 II, Dok. 285, p. 1186-1189.

⁵⁰ AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1464, Note a/s des entretiens franco-allemands du 3.08.1966 concernant le stationnement des troupes françaises en Allemagne, Paris, 4.08.1966.

⁵¹ AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1465, Note a/s de la réunion des directeurs politiques, Paris, 10.1966.

⁵² AAPD, 1966 II, Dok. 391, p. 1605–1608.

⁵³ AAPD, 1966 II, Dok. 401, p. 1662–1664; AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1465, Échange de lettres franco-allemandes du 21.12.1966, Paris, 28.12.1966.

désir renouvelé du gouvernement fédéral que les FFA restent stationnées en Allemagne et, d'autre part, la reconnaissance par la France que la présence d'unités françaises sur le territoire fédéral implique l'accord du gouvernement allemand⁵⁴. La France et l'Allemagne obtiennent ainsi satisfaction, la première en n'apparaissant pas en position de demandeur, la seconde en voyant sa souveraineté reconnue. En réglant les aspects politiques et bilatéraux du problème des FFA, cet accord crée également les conditions de l'achèvement fructueux des conversations entre les généraux Lyman Lemnitzer et Charles Ailleret sur la coopération des FFA avec les forces de l'OTAN en cas de crise. Conclus le 22 août 1967, les accords Lemnitzer-Ailleret viennent compléter l'accord franco-allemand de décembre 1966. Ces accords, qui assurent la conduite conjointe des opérations en temps de crise et de guerre tout en sauvegardant, pour la France, la pleine et entière autonomie de décision et d'emploi des FFA, restaurent un climat de confiance entre la France et ses partenaires de l'OTAN. Ils garantissent aussi la participation de la France à la défense de l'Allemagne de l'Ouest et son adhésion à la stratégie de la défense de l'avant.

1.3 Essais de relance institutionnelle

La relance du dialogue institutionnel entre Paris et Bonn est l'un des projets phares de la Grande Coalition. Il s'agit avant tout »einen neuen Anfang [zu] machen«55. Ce nouveau départ doit avoir pour objectif de » donner un contenu réel au traité de coopération«56, d'une part, et de »das deutsch-französische Verhältnis wieder in Ordnung zu bringen«57, d'autre part. L'étude des possibilités et modalités concrètes d'une telle relance est lancée dès l'arrivée au pouvoir du nouveau gouvernement⁵⁸. Si Willy Brandt n'a rien proposé de concret à ses interlocuteurs français qu'il rencontrait à Paris à la mi-décembre 1966 en marge d'une réunion de l'Assemblée de l'Union de l'Europe occidentale (UEO), la préparation du premier sommet franco-allemand sous la Grande Coalition est d'autant plus intensive. Kiesinger et Brandt vont à Paris avant tout pour sonder les possibilités de renforcer le dialogue bilatéral.

En haut de l'ordre du jour des discussions gouvernementales des 13 et 14 janvier figurent donc deux points principaux: comment améliorer les relations bilatérales et quelles mesures concrètes prendre pour mettre en œuvre

⁵⁴ AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1465, Seydoux à MAE, Bonn, 20.12.1966.

⁵⁵ AAPD, 1966 II, Dok. 396, p. 1626

⁵⁶ AN, 5AG1/163, Entretien de Gaulle-Brandt, 15.12.1966; AAPD, 1966 II, Dok. 398, p. 1637.

ACDP, NL Kiesinger, I-226-A287, Aufzeichnung betr. Unterredung mit Botschafter Seydoux am 21.12.1966, Bonn, 21.12.1966.

⁵⁸ AAPD, 1966 II, Dok. 367, p. 1512–1515.

le traité de l'Élysée de façon plus satisfaisante? Les dirigeants allemands proposent d'étendre les domaines de coopération déjà couverts par le traité à ceux de la technologie et de la production d'armement – proposition qui reprend celles du programme gouvernemental SPD, auxquelles le général de Gaulle ajoute trois autres, plus politiques, à savoir les relations avec les États-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni⁵⁹. À côté d'un catalogue de projets dans les domaines économiques, technologiques et culturels et de l'aide au développement, c'est surtout l'intention proclamée des deux gouvernements de mieux coordonner leurs actions dans les domaines militaires et de la production qui a une valeur symbolique, bien que leur mise en œuvre semble plus aléatoire. En effet, la présence de Gerhard Schröder à la tête du ministère fédéral de la Défense et les obligations contractuelles de la RFA envers les États-Unis sont autant d'obstacles à un renforcement de la coopération bilatérale dans ces deux domaines.

Le sommet de janvier 1967 se conclut sur une note indéniablement positive et de Gaulle reconnaît lors de l'un de ses entretiens avec Kiesinger qu'»entre nos deux pays, vous qui restez l'Allemagne, nous restons la France, il devient concevable que nous nous accordions dans nos actes politiques«60. Cette dichotomie entre le souhait affiché de coopérer plus étroitement et la constatation implicite de désaccords persistants est l'une des caractéristiques de ce sommet⁶¹. Le but que les dirigeants de la Grande Coalition s'étaient fixé est donc atteint, car Paris a clairement montré qu'il souhaite faire revivre l'esprit du traité de l'Élysée⁶². Aucun des différends fondamentaux en matière de politique étrangère n'a été résolu, mais le climat s'est réchauffé entre les deux capitales. Au lendemain des entretiens franco-allemands, Kiesinger peut donc se montrer relativement confiant, car il a pu constater »ein hohes Maß an Gemeinsamkeiten [die] eine feste Grundlage für eine solide und beständige Zusammenarbeit bildet«63.

À peine de retour en France, le chancelier donne pour instructions à ses services de préparer la mise en œuvre des décisions prises lors des entretiens de janvier 1967⁶⁴. Kiesinger donne à ses ministres les instructions nécessaires pour que les mesures décidées soient appliquées le plus rapidement possible⁶⁵.

⁵⁹ AN, 5AG1/163, Entretien Couve de Murville-Brandt le 13.01.1967, Paris, 23.01.1967; AAPD, 1967 I, Dok. 15, p. 78; AN, 5AG1/163, Entretien de Gaulle-Kiesinger le 13.01.1967; AAPD, 1967 I, Dok. 14, p. 67–68.

AN, 5AG1/163, Enretien de Gaulle-Kiesinger le 13.01.1967; AAPD, 1967 I, Dok. 14, p. 65.
 Johannes Bauer, Die deutsch-französischen Beziehungen 1963–1969, Bonn 1980, p. 444.

⁶² AN, 5AG1/163, TGA a/s entretiens franco-allemands des 13–14.01.1967, Paris, 21.02.1967; PAAA, B150, Bd. 95, Klaiber an das AA betr. Gespräch mit General de Gaulle vom 18.01.1967, Paris, 18.01.1967.

⁶³ AN, 5AG1/166, Kiesinger à de Gaulle, Bonn, 14.01.1967.

⁶⁴ BAK, B136, Bd. 3042, Vermerk betr. Intensivierung der deutsch-französischen Zusammenarbeit, Bonn, 30.01.1967.

⁶⁵ BAK, B136, Bd. 3042, Kiesinger an Brandt betr. Intensivierung der deutsch-französischen Zusammenarbeit, Bonn, 31.01.1967; Kiesinger an Strauss (BMF) betr. Intensivierung

Parallèlement, l'Auswärtiges Amt est chargé de faire un nouvel inventaire de la coopération franco-allemande et de soumettre des propositions sur la façon d'en renforcer le travail et l'organisation⁶⁶.

Les réflexions allemandes se précisent au cours du printemps. À la fin du mois d'avril 1967, les diplomates allemands esquissent en treize thèses les lignes directrices d'un programme de coopération bilatérale renforcée⁶⁷. Ils y plaident notamment pour un renforcement de la collaboration entre Paris et Bonn dans les domaines politique, économique, technologique et culturel. Parmi les questions qu'ils proposent d'étudier à deux, quatre sont directement liées à l'unification européenne: candidature britannique, union politique européenne, sécurité européenne, détente et amélioration des relations avec les pays de l'Est. Les deux autres concernent le renforcement de la coopération dans les domaines de la technologie et de l'aide au développement. Les diplomates allemands remarquent aussi la relative unilatéralité des propositions, les Français ayant encore fait peu de propositions.

Ces treize thèses reflètent une certaine déception de la Grande Coalition en raison de l'absence de progrès concrets en vue du renforcement de la coopération franco-allemande⁶⁸. La chancellerie se plaint notamment de problèmes de communications entre elle et le gouvernement français et, pour y remédier, propose l'installation d'une ligne directe entre l'Élysée et le palais Schaumburg⁶⁹. À Bonn, l'on espère du prochain sommet franco-allemand des progrès concrets.

C'est une délégation française relativement restreinte qui se rend à Bonn les 12 et 13 juillet 1967. Kiesinger soumet à de Gaulle dès leur premier entretien une série de propositions visant à »ressusciter les intentions originelles du traité franco-allemand«⁷⁰. Le chancelier propose également l'introduction d'un système de consultations *ad hoc* dans le cas d'évènements imprévisibles, tels que la crise déclenchée par la guerre israélo-égyptienne des Six Jours,

- der deutsch-französischen Zusammenarbeit, Bonn, 31.01.1967; Kiesinger an Schiller (BMWi) betr. Intensivierung der deutsch-französischen Zusammenarbeit, Bonn, 31.01.1967; Kiesinger an Schröder (BMVtg) betr. Intensivierung der deutsch-französischen Zusammenarbeit, Bonn, 31.01.1967, Kiesinger an Stoltenberg (BMwZ) betr. Intensivierung der deutsch-französischen Zusammenarbeit, Bonn, 31.01.1967.
- ⁶⁶ PAAA, B1, Bd. 324, Boos (BKA) an den Leiter des Ministerbüros im AA betr. Organisation der deutsch-französischen Zusammenarbeit, Bonn, 17.01.1967.
- PAAA, B20, Bd. 1167, Thesen zum deutsch-französischen Verhältnis, Bonn, 22.06.1967.
 BAK, NL Guttenberg, N1397, Bd. 154, Aufzeichnung betr. Vorschläge für eine Intensivierung der deutsch-französischen Zusammenarbeit, Bonn, 26.06.1967; B136, Bd. 3072, Aufzeichnung betr. deutsch-französischer Vertrag vom 22.01.1963, Bonn, 27.06.1967; AD/MAE EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1640, Seydoux à MAE a/s conversation avec Willy Brandt, Bonn, 7.07.1967.
- ⁶⁹ AD/MAE, EU 1961–1970, s/s RFA, vol. 1640, Seydoux à MAE, Bonn, 27.06.1966; PAAA, B150, Bd. 105, Vermerk betr. mein Gespräch mit Botschafter Seydoux.
- ⁷⁰ AN, 5AG1/163, Premier entretien de Gaulle-Kiesinger à Bonn le 12.07.1967; AAPD, 1967 II, Dok. 261, p. 1035.

qui permette d'harmoniser leurs positions. Revenant sur une idée de son conseiller diplomatique, Horst Osterheld, il suggère en outre la nomination d'une personnalité de haut rang ou d'un petit comité qui serait chargé de coordonner la collaboration franco-allemande. Le lendemain, c'est le général de Gaulle qui prend l'initiative en suggérant d'intensifier la coopération sur les questions économiques, financières et technologiques et de créer, à cet effet, une commission dans chacun de ces domaines⁷¹. En dépit des mesures pratiques décidées à l'issue de ce sommet, les premières analyses allemandes sont éloignées de tout triomphalisme. Les Allemands, échaudés par la lenteur des progrès et l'attentisme de Paris, restent dans l'expectative quant à la suite concrète que les Français vont donner à ces propositions.

L'été 1967 est consacré à mettre au point le relevé des décisions du sommet 1967 qui porte création de plusieurs innovations. Le président des commissions interministérielles créées par le traité de l'Élysée est ainsi remplacé, dans chaque pays, par un coordinateur pour les questions de coopération franco-allemande, dont la tâche est de resserrer, coordonner et donner une impulsion à la coopération franco-allemande. Il est aussi créé un comité consacré à l'étude des problèmes liés à la sécurité européenne, projet dont la réalisation avait déjà été évoquée lors des entretiens de janvier 1967. Enfin, un comité de coopération économique, industrielle et technologique, réunissant les ministres concernés ainsi que des représentants du secteur privé, est fondé. L'accord définitif sur la forme et le contenu du relevé de décisions est entériné à la mioctobre par un échange de lettres diplomatiques entre les deux ministres des Affaires étrangères⁷².

1.4 Conclusion

Lorsque la Grande Coalition arrive au pouvoir, en décembre 1966, l'amélioration des relations franco-allemandes est l'une des premières priorités du chancelier Kiesinger et de son ministre des Affaires étrangères, Willy Brandt. L'accord entre les deux partis de la coalition est à ce sujet entier, bien que les motivations ne soient pas forcément identiques L'approfondissement de la coopération entre les deux pays est, pour Kiesinger, une fin en soi, tandis qu'il n'est qu'un instrument pour Brandt. Bien plus que ce dernier, c'est Kiesinger qui est la force motrice derrière la relance et le renforcement du dialogue avec Paris. C'est en effet la chancellerie qui supervise et coordonne les réflexions

⁷¹ AN, 5G1/163, Second entretien de Gaulle-Kiesinger le 13.07.1966; AAPD, 1967 II, Dok. 263, p. 1061–1062.

⁷² AD/MAE, SG-EM, vol. 31, Couve de Murville à Brandt a/s relevé des décisions prises à Bonn par le général de Gaulle et le chancelier Kiesinger les 12–13.07.1967, Paris, 12.10.1967; PAAA, B150, Bd. 111, Brandt an Couve de Murville, Bonn, 16.10.1967.

allemandes sur les possibilités et les moyens d'intensifier les relations francoallemandes. Le chancelier bénéficie en outre de l'apaisement des querelles internes entre gaullistes et atlantistes de son parti. La solution du problème des FFA, contentieux hérité du gouvernement précédent, lève la dernière hypothèque au renouveau franco-allemand que la Grande Coalition veut initier.

Les responsables politiques allemands considèrent que le traité de l'Élysée constitue le cadre dans lequel la coopération franco-allemande peut et doit être développée Il ne s'agit donc pas de créer de nouvelles structures de coopération, mais d'améliorer et de perfectionner le fonctionnement de celles qui existent déjà en les complétant, au besoin. La chancellerie est ainsi persuadée qu'une mise en œuvre tangible des dispositions du traité de l'Élysée permettrait d'arriver à des résultats substantiels⁷³. C'est pourquoi Kiesinger et Brandt s'efforcent de faire revivre l'esprit du traité en proposant une série d'innovations organiques. Les Allemands partent du postulat qu'il est nécessaire d'améliorer la procédure instituée par le traité. L'idée centrale des propositions allemandes n'est donc pas seulement d'améliorer le dialogue bilatéral, mais aussi de changer la pratique institutionnelle des relations entre les deux pays.

Ce tournant tarde cependant à se réaliser. Les décisions prises lors du sommet de l'été 1967 sont certes appliquées dans leur totalité, mais les nouveaux mécanismes de consultation ne parviennent pas à masquer la persistance de divergences fondamentales en matière de politique extérieure et européenne. La »francophilie« de la Grande Coalition et sa détermination à redonner vie au dialogue bilatéral font momentanément reprendre espoir au général de Gaulle que le traité de l'Élysée puisse évoluer vers autre chose qu'une simple structure de coopération pour incarner le noyau de cette Europe européenne qu'il appelle de ses vœux. Mais l'amélioration des rapports porte plus sur la forme que sur le fond. La Grande Coalition fait rapidement l'expérience qu'il ne suffit pas de faire preuve de bonne volonté pour coopérer avec la France gaullienne. Le général de Gaulle constate, lui, que l'orientation francophile des nouveaux dirigeants allemands ne signifie nullement leur soutien inconditionnel à l'ensemble de sa politique extérieure et européenne. Très vite, donc, le nouveau couple franco-allemand doit affronter ses désaccords sur l'élargissement et la construction européenne.

⁷³ BAK, NL Guttenberg, N1397, Bd. 154, Aufzeichnung betr. Vorschläge für eine Intensivierung der deutsch-französischen Zusammenarbeit, Bonn, 5.06.1967.